



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mars 2020

L'an Deux Mille Vingt, le douze mars, les membres du Conseil municipal de la Commune d'OBERBRONN, légalement convoqués le 5 mars 2020, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick BETTINGER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Patrick BETTINGER
Madame et Messieurs les Adjointes Bruno SPAGNOL, Marie-France LINCKER et Pascal HEITZMANN
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Sonia KUNKEL, Yves HUHN, Annelise BRAEUNIG, Elisabeth BUCHI, Paul MEYER, Philippe BEINER, Charlotte CLAEMMER CAPELO, Estelle ROECKEL et Jean LEVATIC

Absentes excusées avec procuration :

- Mme Huguette ALLARD a donné procuration à Mme Elisabeth BUCHI
- M. Didier GERLING a donné procuration à M. Pascal HEITZMANN
- Mme Laurence DUBREUCQ a donné procuration à M. Jean-LEVATIC
- M. Geoffrey DURRENBERGER a donné procuration à M. Bruno SPAGNOL
- Mme Anne CLAEMMER a donné procuration à M. Patrick BETTINGER

Absent excusé :

- M. Alexandre MAIER

Assistait également à la réunion :

- Mme Paméla PFISTER, Secrétaire de mairie

CALCUL DU QURORUM : $19 : 2 = 10$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 13 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : Mme Sonia KUNKEL

Secrétaire adjoint : Mme Paméla PFISTER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 01) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019
- 02) Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal le 5 juillet 2018 en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES FINANCIERES

- 03) Approbation des comptes de gestion 2019 : Budget principal – Budget Eau – Budget Assainissement
- 04) Approbation des comptes administratifs 2019 : Budget principal – Budget Eau – Budget Assainissement
- 05) Affectation des résultats 2019 : Budget principal – Budget Eau – Budget Assainissement
- 06) Taux d'imposition des taxes directes locales 2020
- 07) Crédits scolaires 2020
- 08) Approbation du budget primitif 2020 : Budget principal
- 09) Fixation de la redevance eau 2020
- 10) Approbation du budget primitif 2020 : Budget Eau
- 11) Fixation de la redevance assainissement 2020
- 12) Approbation du budget primitif 2020 : Budget Assainissement

PERSONNEL

- 13) Recrutement de personnel saisonnier

DEVELOPPEMENT URBAIN

- 14) Renouvellement des compteurs d'eau potable : Mission de maîtrise d'œuvre

COMPTES – RENDUS

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et rappelle l'ordre du jour. Puis il fait procéder à l'appel des membres présents.

01) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DECEMBRE 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019.

02) POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 5 JUILLET 2018 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Période du 11 décembre 2019 au 25 février 2020

Marchés et accords-cadres	
Date	Objet de la décision
06/01/2020	Réfection de voirie au droit du 15, rue des Fontaines Entreprise retenue : SOTRAVEST - Oberbronn Montant : 10 929,00 € TTC
20/01/2020	Vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux Société retenue : APAVE STRASBOURG Coût annuel : 948,00 € TTC
23/01/2020	Travaux de marquage au sol Entreteneur retenue : ARECO - MUNDOLSHEIM Avenant d'un montant de 1 041,60 € Montant du devis initial 5 029,20 € TTC
28/01/2020	Réfection regard d'assainissement rue de la Croix Entreprise retenue : SOTRAVEST - Oberbronn Coût des travaux : 672,00 € TTC
28/01/2020	Installation alarmes - Mairie Prestataire retenu : HOMIRIS - STRASBOURG Frais d'installation : 90 € TTC - Abonnement mensuel : 76,20 € TTC
28/01/2020	Installation alarmes - Ateliers municipaux Prestataire retenu : HOMIRIS - STRASBOURG Frais d'installation : 90 € TTC - Abonnement mensuel : 70,80 € TTC
29/01/2020	Acquisition tronçonneuse et découpeuse à disques portée Fournisseur retenu : RUFFENACH - MOMMENHEIM Coûts : Tronçonneuse (1 122 € TTC) - Découpeuse à disques (1 071 € TTC)
03/02/2020	Remplacement surpresseur, place des Charpentiers Entreprise retenue : SUEZ Montant : 2 382,00 € TTC
04/02/2020	Remplacement de deux ordinateurs portables à l'école Fournisseur retenu : TSI - HAGUENAU Coût : 1 428,00 € TTC

05/02/2020	Rajout de prises électriques aux ateliers Entreprise retenue : Electricité BRUNNER - REICHSHOFFEN Montant des travaux : 793,86 € TTC
05/02/2020	Installation radars pédagogiques Entreprise retenue : régie Intercommunale d'Electricité Montant des travaux : 1748,90 € TTC

Après les explications du Maire,

Le Conseil prend acte des décisions prises.

03) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET EAU – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que le Trésorier, avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- ⇒ une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- ⇒ le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'Exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution des Budgets de l'Exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

CONSIDERANT que les résultats des comptes administratifs 2019 ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion ;

et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'Exercice 2019, par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

04) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET EAU – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente et commente les états des restes à réaliser du Budget principal et du Budget eau ainsi que les différents comptes administratifs dont les résultats correspondent à ceux présentés par la Trésorière de Niederbronn-les-Bains au niveau de ses comptes de gestion.

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Bruno SPAGNOL, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ approuve les Comptes administratifs 2019 tels que présentés ci-dessous :

			Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement
Fonctionnement Exploitation	Recettes	Réalisation exercice	1 247 882,42	161 887,59	212 965,46
		Reports exercice 2018	343 023,06	100 047,93	0,00
		TOTAUX EXERCICE	1 590 905,48	261 935,52	212 965,46
	Dépenses	Réalisation exercice	1 252 351,57	164 146,34	166 244,56
		Reports exercice 2018	0,00	0,00	21 438,56
		TOTAUX EXERCICE	1 252 351,57	164 146,34	187 683,12
	RESULTATS - EXERCICE		338 553,91	97 789,18	25 282,34
	Restes à réaliser à reporter en 2020		0,00	0,00	0,00
	RESULTATS CUMULES		338 553,91	97 789,18	25 282,34
Investissement	Recettes	Réalisation exercice	295 177,45	180 977,12	80 745,65
		Reports exercice 2018	117 161,67	64 135,88	39 543,62
		TOTAUX EXERCICE	412 339,12	245 113,00	120 289,27
	Dépenses	Réalisation exercice	307 183,13	103 265,77	114 571,93
		Reports exercice 2018	0,00	0,00	0,00
		TOTAUX EXERCICE	307 183,13	103 265,77	114 571,93
	RESULTATS - EXERCICE		105 155,99	141 847,23	5 717,34
	Restes à réaliser à reporter en 2020		-18 340,34	-25 200,00	0,00
	RESULTATS CUMULES		86 815,65	116 647,23	5 717,34

☐ approuve les états des restes à réaliser en dépenses d'investissement du Budget principal et du budget Eau

05) AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que l'affectation des résultats excédentaires doit faire l'objet d'une délibération même si le Conseil Municipal décide de ne porter aucune somme en réserves aux comptes 1068 des budgets concernés.

Cette affectation intervient après la constatation des résultats, c'est-à-dire, après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

VU les résultats des comptes administratifs 2019,

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ décide d'affecter les résultats 2019 comme suit :

	Budget principal	Budget Eau	Budget Assainissement
Résultat de fonctionnement N			
A. Résultat de l'exercice N	-4 469,15	-2 258,75	46 720,90
B. Résultats antérieurs reportés	343 023,06	100 047,93	-21 438,56
C. Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	338 553,91	97 789,18	25 282,34
Investissement			
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	105 155,99	141 847,23	5 717,34
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N	-18 340,34	-25 200,00	0,00
F. Excédent de financement : F = D + E	86 815,65	116 647,23	5 717,34
AFFECTATION (de C)			
G. Affectation en réserves au 1068 (sur N + 1)	0,00	0,00	0,00
G = au minimum couverture du besoin de financement F			
H. Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N + 1)	338 553,91	97 789,18	25 282,34

06) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Maire précise que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, aucun taux TH ne pourra être voté cette année. Pour la commune, le taux retenu pour calculer son produit sera celui appliqué en 2017, soit 18,95 %, taux qui n'a pas été modifié depuis.

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ prend acte de l'application en 2020 du taux fixé en 2017 au titre de la taxe d'habitation ;
- ☐ décide de maintenir en 2020 les taux des impôts locaux appliqués en 2019 au titre des taxes foncières, à savoir :
 - taxe foncière sur propriétés bâties : 17,77 %
 - taxe foncière sur propriétés non bâties : 94,47 %

07) CREDITS SCOLAIRES 2020

Afin d'en simplifier la gestion, le Maire propose à nouveau de globaliser les crédits scolaires alloués annuellement sur la base des élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'exercice.

En accord, avec les directrices d'école, leur montant avait été fixé à 70 €/élève au titre de l'année 2019.

Il rappelle que ce montant ne comprend ni les frais de maintenance du photocopieur, ni les participations communales aux frais d'entrée et de déplacement à la piscine (à raison de 10 séances par cycle scolaire), ni le financement des classes transplantées et sorties diverses, ni les déplacements d'ordre culturel pris en charge par la Communauté de communes.

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ décide l'attribution d'un crédit de 72,00 €/élève aux écoles maternelle et élémentaire, au titre de l'année 2020, sur la base de l'effectif inscrit au 1^{er} janvier 2020
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

08) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente et commente le projet du budget primitif 2020, l'état des subventions accordées dans le cadre du vote du budget ainsi que la liste des associations et organismes auxquels la commune adhère.

VU l'exposé de M. le Maire,

VU l'affectation du résultat du compte administratif 2019,

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	338 553,91
		Nouveaux crédits	1 283 446,09
		TOTAL	1 622 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 622 000,00
		TOTAL	1 622 000,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	105 155,99
		Nouveaux crédits	1 223 844,01
		TOTAL	1 329 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	18 340,34
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 310 659,66
		TOTAL	1 329 000,00

- ☐ vote le présent budget avec reprise des résultats :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ☐ accorder les subventions suivantes :

Libellés	Organismes	Montant versé
Sorties scolaires et classes transplantées	Coopérative scolaire - Classes élémentaires et maternelles	4 000,00
Subvention	Association de Prévention Routière du Bas-Rhin	100,00
Subvention	Association départementale des Restos du Cœur	130,00
Subvention	Fondation du Patrimoine	120,00
Diverses demandes en cours d'exercice	Associations et organismes divers	10 650,00
	TOTAL	15 000,00

- ☐ confirme, pour 2020, l'adhésion aux associations et organismes suivants :
- Fédération française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige
 - Amicale des Maires du Canton de Reichshoffen
 - Association des Maires du Département du Bas-Rhin
 - Association du Massif Vosgien
 - Association des Communes forestières d'Alsace
 - France Bois et Forêt
 - Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin
 - Réseau des Communes Solidaires de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin
- ☐ fixe à 58 558,04 € la contribution des eaux pluviales de la collectivité de rattachement au titre de l'exercice 2020.

09) FIXATION DE LA REDEVANCE EAU 2020

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ fixe comme suit les tarifs appliqués en 2020 :
- Redevance eau de 0 à 100 m³ par semestre : 1,95 € m³ par semestre
 - Redevance eau de plus de 100 m³ par semestre : 1,93 € m³ par semestre
 - Taxe d'abonnement par semestre : 6,10 € par compteur
 - Taxe d'abonnement semestrielle de certains compteurs de calibre plus importants installés dans l'atelier SOTRAVEST, à la Résidence Les Remparts et à la Maison Notre-Dame : 23,00 €.
 - Remplacement d'un compteur de 20 mm endommagé par le gel : 86,40 €, soit le coût d'un compteur (59,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €)
 - Remplacement d'un compteur de 30 mm endommagé par le gel : 145,40 €, soit le coût du compteur (118,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €).

10) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET EAU

Le Maire présente et commente le projet du budget primitif 2020.

VU l'exposé de M. le Maire,

VU l'affectation du résultat du compte administratif 2019,

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	97 789,18
		Nouveaux crédits	166 210,82
		TOTAL	264 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	264 000,00
		TOTAL	264 000,00

Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	141 847,23
		Nouveaux crédits	223 152,77
		TOTAL	365 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	25 200,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	339 800,00
		TOTAL	365 000,00

☐ vote le présent budget avec reprise des résultats

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

11) FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

CONSIDERANT que le prix de revient d'un mètre cube d'eau au titre du service assainissement s'élève à 1,84 € en 2019 ;

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ fixe comme suit les tarifs appliqués en 2020 :

- Redevance assainissement à 1,65 € par m3 d'eau potable consommé, prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles
- Participation au raccordement à l'égout à 1000,00 €
- Tarifs spéciaux suivants pour les exploitations agricoles :
- Abattement de 30% sur l'ensemble de la consommation (exploitation agricole + consommation privée) si celle-ci est enregistrée sur un seul compteur
- Si un exploitant a demandé la poste d'un compteur spécial pour son exploitation, la consommation sur ce dernier est exonérée de la redevance assainissement. Par contre, la consommation enregistrée sur le compteur de la maison d'habitation est taxée à 100%

12) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente et commente le projet du budget primitif 2020.

VU l'exposé de M. le Maire,

VU l'affectation du résultat du compte administratif 2019,

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2020 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	25 282,34
		Nouveaux crédits	161 517,66
		TOTAL	186 800,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	186 800,00
		TOTAL	186 800,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	5 717,34
		Nouveaux crédits	238 282,66
		TOTAL	244 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	244 000,00
		TOTAL	244 000,00

☐ vote le budget primitif 2020 avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

13) RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Le Maire rappelle que l'organisation du travail en période estivale nécessite le recrutement supplémentaire d'agents saisonniers au niveau du service technique.

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ décide de créer quatre postes d'adjoints techniques à temps complet (35 heures), à raison de deux postes pour les mois de juillet et deux postes pour le mois d'août 2020,
- ☐ fixe la rémunération pour les quatre postes d'adjoints techniques au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

14) RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du renouvellement de l'ensemble des compteurs d'eau potable de la commune, le Maire propose de faire appel à un maître d'œuvre.

Le Bureau d'études BEREST à Illkirch-Graffenstaden propose une mission complète de maîtrise d'œuvre au prix de 18 380,00 € HT, soit 22 056,00 TTC.

Éléments de la mission proposée : Avant-Projet – Projet – Assistance pour la passation des Contrats de Travaux – Visa des études d'exécution – Direction de l'Exécution des Travaux – Assistance aux Opérations de Réception.

Le suivi des travaux comprend notamment 6 réunions de chantier hebdomadaires et 6 passages intermédiaires par semaine. La durée des travaux est estimée à 6 semaines (pose de 20 compteurs par jour avec 1 équipe de 2 personnes).

VU l'avis des Commissions « Finances » et « Environnement et développement durable » réunies le 20 février 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ approuve la proposition faite par le bureau d'études BEREST à Illkirch-Graffenstaden au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète ;
- ☐ approuve le coût de cette mission s'élevant à 18 380,00 € HT, soit 22 056,00 € TTC ;
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer le contrat à intervenir, ainsi que toutes les pièces découlant de la présente délibération.

COMMUNICATIONS

- **Compte-rendu du conseil communautaire du 3 février 2020**

M. SPAGNOL, Conseiller communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 3 février 2020 portant sur les points suivants :

- ↳ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2019
- ↳ Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire
- ↳ Droit de préemption urbain : décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire
- ↳ Affaires financières : autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement
- ↳ Services à la personne : transport à la demande « Taxi pour Tous », délégation de service public – Choix du délégataire
- ↳ Habitat :
 - Renouvellement de la convention relative au service de conseil architectural sur le patrimoine bâti traditionnel 2020-2022
 - Espace Info-Energie Nord Alsace – Reconduction du partenariat pour 2020
 - Adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier du Département pour la sauvegarde et la valorisation de l'habitat patrimonial
- ↳ Débat d'Orientations Budgétaires

- **Compte-rendu du conseil communautaire du 2 mars 2020**

Mme. BUCHI, Conseillère communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 2 mars 2020 portant sur les points suivants :

- ↳ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 3 février 2020
- ↳ Droit de Préemption Urbain : décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire
- ↳ Affaires financières :
 - Renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie
 - Projet Young Arthur #3 – Subvention à l'association La Chapelle Rhénane
 - Chantiers d'insertion – Convention avec l'association APOIN
 - Levée de la prescription d'une dette – Prise en charge et régularisation des cotisations IRCANTEC pour M. FEIG Fernand
 - Constitution d'une provision pour litiges et contentieux
 - Constitution d'une provision pour autres charges
 - Neutralisation des amortissements
 - Comptes de gestion 2019 (budget principal et budgets annexes)
 - Comptes administratifs 2019 (budget principal et budgets annexes)
 - Affectation des résultats
 - Budgets primitifs 2020 (budget principal et budgets annexes)
 - Fixation des taux d'imposition 2020
 - Taxe GEMAPI – Fixation du produit

- Taxe sur les surfaces commerciales – Fixation du coefficient multiplicateur
- ↳ Schéma de mutualisation
- ↳ Développement économique : ZAC du Dreieck – Vente d'un terrain à la SCI KLIEBER
- ↳ Services à la personne : rapport annuel 2019 du délégataire de service public – transport à la demande « Taxi pour tous » (TRANSDEV)
- ↳ Urbanisme : Abrogation de la carte communale d'Uttenhoffen

Séance levée à 22 h 30.

M. BETTINGER Patrick	M. SPAGNOL Bruno	Mme LINCKER Marie France
M. HEITZMANN Pascal	Mme KUNKEL Sonia	M. HUHN Yves
Mme BRAEUNIG Annelise	Mme ALLARD Huguette	Mme BUCHI Elisabeth
	Absente excusée avec procuration	
M. MEYER Paul	M. BEINER Philippe	Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte
M. GERLING Didier	Mme DUBREUCQ Laurence	Mme ROECKEL Estelle
Absent excusé avec procuration	Absente excusée avec procuration	
M. LEVATIC Jean	M. MAIER Alexandre	M. DURRENBERGER Geoffrey
	Absent excusé	Absent excusé avec procuration
Mme CLAEMMER Anne		
Absente avec procuration		